



N°	1/2
CF-2004-07	
Date d'émission	
14 avril 2004	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 593**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. (613) 952-4357.

Numéro : CF-2004-07

Sujet : Bombardier DHC-8 400 – Usure par frottement de conduites de carburant et de liquide hydraulique

En vigueur : 28 mai 2004

Applicabilité : Avions DHC-8 400 de Bombardier Inc. portant les numéros de série 4003 à 4089.

Conformité : Tel qu'indiqué, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte : Des rapports de difficultés en service indiquent qu'il y a un risque d'usure par frottement des conduites de carburant et de liquide hydraulique contre le support-guide, là où les conduites traversent la cloison pare-feu. Les plaques de titane fixées aux guides sont munies de trous à tolérance serrée afin de garantir l'isolation entre des zones en feu. Si les conduites ne sont pas centrées dans le support-guide, la flexion du fuseau risque de provoquer un certain accrochage, lequel peut à son tour causer une usure par frottement des conduites.

Bombardier Inc. a publié les dessins techniques SYD 84-28-002 (pour les conduites de carburant) et SYD-84-29-006 (pour les conduites de liquide hydraulique) afin de donner des instructions de modification temporaire (permettant d'augmenter la tolérance des trous) des supports-guides, le but étant d'éviter toute usure par frottement des conduites qui traversent les supports-guides. Les modifications de production Modsum 4-184079 (pour les conduites de liquide hydraulique) et Modsum 4-184081 (pour les conduites de carburant) ont été publiées dans le but de satisfaire, au moment de la construction des avions, au but visé par les dessins SYD 84-28-002 et 84-29-006. De plus, Bombardier Inc. a publié le bulletin de service (BS) 84-54-09, afin d'introduire des ensembles modifiés de support-guide permettant de corriger le problème d'usure par frottement des conduites de carburant et de liquide hydraulique.

Mesures correctives : 1. Dans les 500 heures de temps dans les airs après la date d'entrée en vigueur de la présente consigne :

- (a) Dans le cas des avions sur lesquels n'ont pas été incorporés les dessins techniques de Bombardier, SYD 84-28-002, version 1, ou toute révision ultérieure approuvée, et SYD 84-29-006, version 1, ou toute révision ultérieure; ou
- (b) Dans le cas des aéronefs sur lesquels n'ont pas été incorporées les modifications Modsum 4-184079 et Modsum 4-184081 :

Procéder à la modification Modsum 4-113438 de Bombardier (ensembles modifiés de support-guide). Le bulletin de service (BS) 84-54-09 de Bombardier en date du 23 janvier 2004, ou toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, Transports Canada, contient les instructions approuvées d'incorporation de la modification Modsum 4-113438.

2. Dans les 4 000 heures de temps dans les airs après la date d'entrée en vigueur de la présente consigne :

- (a) Dans le cas des avions sur lesquels ont été incorporés les dessins techniques de Bombardier SYD 84-28-002 version 1, ou toute révision ultérieure approuvée, et SYD 84-29-006 version 1, ou toute révision ultérieure; ou
- (b) Dans le cas des aéronefs sur lesquels ont été incorporées les modifications Modsum 4-184079 et Modsum 4-184081;

Procéder à la modification Modsum 4-113438 de Bombardier (ensembles modifiés de support-guide). Le bulletin de service (BS) 84-54-09 de Bombardier en date du 23 janvier 2004, ou toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, Transports Canada, contient les instructions approuvées d'incorporation de la modification Modsum 4-113438.

Autorisation : Pour le Ministre des Transports



B. Goyaniuk
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

Contact : M. Robin Lau, Transports Canada, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone (416) 952-4461, télécopieur (613) 996-9178 ou courrier électronique laur@tc.gc.ca ou tout Centre de Transports Canada.